

Assemblée générale de rentrée de la délégation de Montluçon

Lundi 8 octobre à 18h00, les DDEN de la délégation de Montluçon étaient invités à leur AG de rentrée. (22 DDEN et 7 excusés).

Le Président de la Délégation, Claude Boix a souhaité la bienvenue à tous ; il a, en particulier, félicité Philippe Foltier pour son élection au bureau de la fédération nationale des DDEN.

Point sur la rentrée :

- les délégués de Voltaire, de Paul Lafargue notent le manque de prise en compte des demandes faites à la municipalité,
- Plusieurs regrettent l'absence de représentants de la Municipalité,
- Concernant le passage de la commission de sécurité dans les écoles, celle-ci n'est pas prévu dans les établissements de moins de 200 élèves, sauf lorsqu'il s'agit de maternelle logée au 1^{er} étage.

Philippe Foltier présente un diaporama qu'il commente ainsi que les membres du bureau. Sont tour à tour abordés :

- **Les fonctions officielles du DDEN** : Les DDEN exercent une fonction de contrôle, de vigilance et de proposition concernant les conditions matérielles, la sécurité, les effectifs, les travaux et aménagements, la restauration scolaire, les transports, les activités périscolaires ; mais la pédagogie ne nous concerne pas.

Ces fonctions s'exercent notamment lors des conseils et des visites des écoles(c'est le responsable de la commission de visite de chaque secteur qui organise- voir tableau d'affectation-)..

Les fonctions des DDEN sont à présenter lors du premier conseil d'école ;sont remis aux DDEN présents, un texte à lire cosigné DASEN et CDEN et un dépliant à distribuer en particulier aux représentants des parents d'élèves.

Il est présenté le nouvel imprimé concernant les visites d'école. Chaque DDEN peut solliciter le responsable de secteur pour organiser une visite.

- **Elections des représentants de parents d'élèves** : Chaque DDEN est membre de droit du bureau de vote ; ne pas attendre d'invitation pour rencontrer la direction d'école et proposer ses services.

- **Action « Se construire citoyen »** : Une lettre cosignée par le Président de l'Union DDEN et par le DASEN a été adressée à tous les directeurs- directrices. Celle-ci précise : « Ce concours a la volonté de développer l'esprit de citoyenneté et de laïcité pour consolider le nécessaire lien consubstantiel entre la République et son Ecole, d'inciter individuellement et collectivement les jeunes élèves des trois premiers cycles à bâtir et conduire un projet citoyen au service des autres. Par sa démarche, il s'intègre parfaitement dans le programme d'enseignement moral et civique ainsi que dans de nombreux projets d'école ».

Il est préconisé de s'en entretenir avec chaque directeur avant de le présenter en conseil d'école. Une affichette sera à retirer aux Inspections de Montluçon.

- **Action « Un DDEN recrute un DDEN »**: C'est une action lancée à l'initiative de la

Fédération ; il est vitale que les effectifs nationaux progressent sensiblement ; même si l'Allier n'est pas la plus mal lotie. Nous sommes invités à prendre notre part avec un objectif de 50 nouveaux DDEN pour l'Union 03. Les prochaines candidatures doivent parvenir pour le 15 décembre.

- Une date à retenir : L'assemblée générale 2019 de notre Délégation devrait se tenir le jeudi 14 mars de 18 à 20h à Teillet Argenty (sous réserve de l'accord de Madame le Maire de Teillet Argenty)

A l'issue de cette assemblée : Il est remis à chaque DDEN présent le « Vade-mecum de la fonction de délégué départemental de l'Education Nationale », un document très complet de près de 100 pages.